

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Vu la demande de l'association GUIT&GUITAR pour l'organisation de Mont Festival se déroulant le samedi 03 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1 – La Commune de Mont met à disposition le boulodrome à destination de l'association GUIT&GUITAR le samedi 03 juin 2023 toute la journée pour l'organisation de Mont Festival.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la Mairie et au Boulodrome, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Responsable de la section pétanque du Foyer Rural de Mont,

Fait à Mont, le 31 mai 2023

Le Maire,



Jacques CLAVE

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230531-69_2023-AR

SLO